

(۲)

Allah, Gloire à Lui, créa les serviteurs pour qu'ils L'adorent. Il dit : "Je ne créai les génies et les humains que pour qu'ils M'adorent ». La conception de l'adoration en Islam n'est pas restreinte au simple accomplissement des obligations : prière, jeûne, zakat et autres. Il s'agit d'une notion qui renferme tous les domaines de la vie. Tout ce qui s'émane du musulman : dires et actes, soit-il obligatoire ou recommandable, fait partie de l'adoration pour laquelle le musulman est rétribué. Le fait de s'abstenir des interdits et d'établir l'intention sincère à Allah, Gloire à Allah, en faisant les choses habituelles s'inscrivent dans la notion de l'adoration à rétribuer. Allah, Gloire à Lui, dit : « Dis: «En vérité, ma Salat, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. A Lui nul associé ! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre. »

Voilà les jours bénis du Ramadan se sont passés très vite après ce que le serviteur s'y est déplacé entre des diverses

(۳)

formes d'adoration et d'actes cultuels tout en aspirant la Miséricorde, la Grâce et le Pardon d'Allah, Gloire à Lui. Aujourd'hui, le soleil du beïram de la rupture du jeûne se rayonne à nous avec joie et bonheur. Qu'Allah nous le répète et à tout le monde avec le bien, le bonheur et les bénédictions. Il s'agit d'un bienfait à remercier. C'est l'un des aspects de la joie, de gaieté et de bien-être. On a accompli le nombre des jours du mois de Ramadan où Allah combla Son Bienfait à Ses serviteurs et gratifia à Ses serviteurs le bien et les bénédictions.

C'est grâce au jeûne et prières surérogatoires nocturnes que le serviteur accomplit l'un des sublimes actes cultuels, où il a vaincu ses désirs, résisté à ses mauvais penchants et s'est efforcé pour réaliser la piété qui est la finalité du jeûne et le motif de l'agrément des bonnes actions. Allah, Gloire à Lui, dit : « ô vous qui croyez, le jeûne vous prescrit comme il était prescrit à ceux qui étaient avant vous, puissiez-vous avoir de la piété. » Il dit également : « Allah n'agrée les

(٤)

œuvres que de la part des pieux ». Ensuite, vient le jour de la récompense, de l'innocence des vices, de se purifier des défauts. C'est le jour où Allah fera parade des croyants devant les anges. Ces derniers s'installent sur les portes des routes pour apporter la bonne nouvelle aux jeûneurs de l'absolution de leurs péchés, l'agrément de leurs actes cultuels et l'élévation de leurs degrés. Le musulman commence son jour par dire : Allah est le Plus Grand, faire la prière et se rapprocher d'Allah, Gloire à Lui, par obéissance après obéissance. Après le bienfait du jeûne et des prières surérogatoires vient celui de dire : point de divinité en dehors d'Allah, et : Allah est le Plus grand. Allah, Gloire à Lui, dit : « afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants ! » Un vertueux dit : si Allah m'oriente vers un acte cultuel et m'assiste à le bien accomplir, je sais qu'il s'agit d'un nouveau bienfait à remercier, car c'est un nouveau cadeau qu'Allah me gratifie.

(۵)

Comme Ramadan est un mois d'adoration et obéissance, sentir de la joie du Beïram est une adoration et obéissance. Le musulman a droit de se réjouir du Beïram. Allah, Gloire à Lui, dit : « Dis : < [Ceci provient] de la grâce d'Allah et de sa miséricorde ; Voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent >. ». Le prophète (SBL) dit : « le jeûneur a deux joies : lorsqu'il rompt son jeûne, il s'en réjouit et lorsqu'il rencontrera son Seigneur, il se réjouira de son jeûne ».

Pendant les fêtes s'incarnent les aspects de la joie licite. D'après Anas (qu'Allah l'agrée) : le prophète (SBL) vint à Médine, ses habitants avaient deux jours de fête. Il leur dit : « c'est quoi ces deux jours ? » Ils répondirent ; il s'agit de deux jours au cours desquels nous nous dévêtissions avant l'Islam. Le prophète de répliquer : «Allah, Gloire à Lui, vous les a remplacé deux autres jours, le jour de la rupture de jeûne et celui de sacrifice. » C'est l'un des aspects de la

(٧)

tolérance de l'islam et la grandeur de ses rituels. Le jour du Beïram est une joie, bonheur et gaîté pour tout le monde.

L'un des aspects de la joie légale au cours de fêtes est de dépenser en largesse à la famille, aux enfants et petits-enfants dans le cadre de la puissance financière : aliments, boissons, vêtements, dépenses entre autres. Tout cela est à rétribuer. Le prophète (SBL) dit à Saad Ibn Abou Waqqas (qu'Allah l'agrée) : « toute dépense que tu fais cherchant l'agrément d'Allah, tu en seras rétribuée, même la bouchée que tu mets dans la bouche de ton épouse. »

Il faut également que l'homme se soucie d'apporter la joie à tout le monde, surtout les pauvres, les indigents et les orphelins. Allah, Gloire à Lui prescrit l'aumône prescrite de la rupture du jeûne comme continence et enrichissement de pauvres ce jour-ci. Le prophète (SBL) dit : « épargnez-les la mendicité ce jour-ci ». C'est-à-dire donnez-les ce qui les épargne de tendre la main dans le jour du Beïram. Le verbe

(Y)

« enrichir » employé ici est très significatif, où le prophète (SBL) ne dit pas, ni donnez, ni assister.

Le deuxième sermon

Louange à Allah, Allah est absolument le Plus Grand, le Louange est exclusivement à Allah, Gloire à Allah jour et nuit. Louange à Allah, Tout Seul, que le Salut et les Bénédiction d'Allah soient accordés à notre maître Mohamad, à sa famille, ses compagnons et ceux qui leur suivent jusqu'au Dernier-Jour.

Mes frères en Islam...

Parmi les aspects du bonheur et de la joie qui s'inscrivent dans l'adoration dans le jour de Beïram il y a le renforcement des liens sociaux dont : rendre bonté aux proches-parents qui se tient des plus grandes obligations et des sublimes actes cultuels. Cela propage l'amour entre les proches-parents, lient les cœurs, accroît la vie, élargit la subsistance et bénit les biens. Le prophète (SBL) dit :

(A)

« quiconque a envie d'une longue vie et d'une large subsistance, qu'il rende bonté à ses proches-parents ». Cela signifie l'indulgence, le pardon, effacer la mauvaise action par la bonne. Notre prophète (SBL° dit : « celui qui rend bonté à ses proches-parents, n'est pas celui se comporte d'une réciprocité. Il est plutôt celui qui, lorsque son lien de parenté s'interrompt, il le rétablit. »

Fait partie de ce lien accentué par la Noble Charia est d'œuvrer pour renforcer les relations sociales entre les humains par rendre visite, organiser de rencontres, serrer les mains, se féliciter, se consolider, s'inter connaître et propager l'inter-clémence parmi les humains. Cela est un sublime acte cultuel qui apporte l'Amour Divin. D'après Abou Horairah (qu'Allah l'agrée), le prophète (SBL) leur informa qu'un homme rendit visite à un frère dans un autre village. Allah lui installa sur la route un ange. Lorsqu'il passa, l'ange lui demanda : où vas-tu. Il répondit : j'entends rendre visite à un frère dans ce village.

(٩)

L'ange reprit : a-t-il fait à toi une faveur que tu cherches à récompense ? L'homme répondit : mais non, tout simplement, je l'aime pour Allah, Gloire à Lui. L'ange dit : je suis l'envoyé d'Allah à toi, je t'informe qu'Allah t'a aimé comme tu as aimé ton frère.

La guidée du prophète (SBL) ce jour-ci exige que le musulman sorte vers la salle de prière à pied. Ali (qu'Allah l'agrée) dit : « c'est un acte de Sunna qu'on sort à la prière du beïram à pied ». On ne prend de monture que par excuse ou à cause d'une longue distance. Le prophète (SBL° conseille que le musulman va à la prière d'une route et en revient d'une autre. D'après Djabir Ibn Abdullah (qu'Allah l'agrée, lui et son père) : le jour de beïram, le prophète (SBL) changeait de route pour que les deux sens lui fassent témoignage le Dernier Jour, pour saluer le plus grand nombre des prieurs et pour échanger les félicitations ce jour-ci. D'après Djobeir Ibn Nofeir (qu'Allah l'agrée) : lorsque les musulmans se rencontraient le jour de beïram,

(۱۰)

ils se disaient : qu'Allah agrée nos bonnes actions et les vôtres.

Nous affirmons que l'engagement de la part du serviteur de faire régulièrement les actes cultuels après Ramadan est un indice sur l'agrément du jeûne. Si Allah nous gratifia le bienfait et la grâce pour jeûner le mois de Ramadan, il nous est donc recommandable d'observer le jeûne au cours des six premiers jours de Chawal. Le prophète (SBL) nous exhorte de les jeûner en disant ! « quiconque observe le jeûne de Ramadan le suivant de six jours de Chawal est comme s'il jeûne l'année entière ». Ces six jours complètent la rétribution du jeûne de toute l'année. Soyons soucieux de les jeûner pour nous rapprocher d'Allah et garder l'espoir de Son Agrément. Nous implorons Allah, Gloire à Lui, d'agréer notre jeûne, nos prières de nuit et les bonnes actions. Bonne année à tout le monde en paix, sécurité et sûreté.

(11)

O Allah, fais de ce beiram une fête de bonheur, de bien, de bénédiction, de paix, de sécurité, de générosité et de bien-être pour l'Égypte et le monde entier.